



SAINT-ANDRÉ

LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRETE MUNICIPAL n° 617/2024

Réglementant le stationnement, la circulation et la vitesse des véhicules

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT/TRAVAUX VRD

MODIFICATION ARRETE N°604/2024

RUE CONSTANTINE ET RUE DE LA MADELEINE

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes modifiés par des arrêts modificatifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°550/2023 du 18 octobre 2023 portant délégation de pouvoir à Mme FARINEAUX

Vu la demande de la société COLAS FRANCE en date du 14 novembre 2024,

Considérant qu'il convient à la demande de la société COLAS de modifier l'emprise du chantier pour les travaux d'assainissement. Les travaux nécessitent l'occupation des places de stationnement

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter les travaux d'assainissement par la société COLAS France pour le compte de la MEL.

ARRETONS

Article 1er : La société COLAS FRANCE est autorisée à occuper la voie publique rue Constantine et rue de la Madeleine du 25 novembre au 02 février 2025 inclus. Des panneaux d'information seront placés à chaque extrémité du chantier.

Article 2 : L'article 2 est modifié comme suit :

La circulation des véhicules pourra être restreinte en tant que besoin. Le stationnement sera interdit au droit des travaux sur la rue Constantine et la rue de la Madeleine

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme Le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.



HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE
Mme le Capitaine de la Police Nationale de La Madeleine,
M le Chef de Service de la Police Municipale de Saint-André-Lez-Lille,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de MARCO-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE.
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la Société COLAS FRANCE – 1^{er} rue du Port Fluvial –CS 80017 –SANTES- 59536 WAVRIN.

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 26 NOV. 2024

Pour le Maire, par délégation
Joséphine FARINEAUX



Adjointe au Maire,

chargée de l'aménagement du territoire et de la Mobilité

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE LEZ LILLE,
Compte tenu de la publication le



Schéma demande d'arrêté

Saint André – Rue de Constantine

